



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP



**Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture**

Distr.
GENERALE

UNEP/FAO/PIC/INC.8/INF/3
7 juin 2001

ANGLAIS, ESPAGNOL,
FRANCAIS

COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL
CHARGE D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT PROPRE A ASSURER
L'APPLICATION DE LA PROCEDURE DE CONSENTEMENT
PREALABLE EN CONNAISSANCE DE CAUSE DANS LE CAS
DE CERTAINS PRODUITS CHIMIQUES ET PESTICIDES
DANGEREUX QUI FONT L'OBJET D'UN COMMERCE INTERNATIONAL

Huitième session

Rome, 8-12 octobre 2001

Point 4 (h) de l'ordre du jour provisoire *

APPLICATION DE LA PROCEDURE DE CONSENTEMENT PREALABLE EN
CONNAISSANCE DE CAUSE

ANALYSE DES PROBLEMES FREQUEMMENT RENCONTRES PAR LES
PARTIES LORSQU'ELLES PREPARENT LEURS NOTIFICATIONS
D'ADOPTION D'UNE MESURE DE REGLEMENTATION FINALE
POUR INTERDIRE, OU STRICTEMENT REGLEMENTER,
UN PRODUIT CHIMIQUE

Formulaire de notification des mesures de réglementation finale pour interdire, ou strictement
réglementer, un produit chimique

Note du secrétariat

On trouvera ci-joint le formulaire de "Notification de réglementation finale pour interdire, ou strictement réglementer, un produit chimique" (formulaire de notification) dont traite le paragraphe 14 de l'analyse, par le secrétariat, des problèmes fréquemment rencontrés par les Parties lorsqu'elles préparent leurs

* UNEP/FAO/PIC/INC.8/1.

notifications d'adoption d'une réglementation finale pour interdire, ou strictement réglementer, un produit chimique (UNEP/FAO/PIC/INC.8/8). Ce formulaire a été distribué à toutes les Autorités nationales désignées en juin 1999. Il est disponible en anglais, espagnol et français.



FORMULAIRE DE NOTIFICATION DE MESURE DE REGLEMENTATION FINALE PRISE POUR INTERDIRE, OU STRICTEMENT REGLEMENTER, UN PRODUIT CHIMIQUE

IMPORTANT: Lire les instructions avant de remplir le formulaire

PAYS:

PARTIE I: PROPRIETES, IDENTIFICATION ET EMPLOIS

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE	
1.1	Nom usuel
1.2	Nom chimique d'après une nomenclature internationalement reconnue (comme IUPAC), si une telle nomenclature existe
1.3	Appellations commerciales et noms des préparations
1.4	Numéros de code
1.4.1	Numéro du Service des résumés analytiques de chimie
1.4.2	Numéro de code dans le Système harmonisé de code douanier
1.4.3	Autres numéros (préciser le système de numérotation)

1.5 Informations sur les précédentes notifications de mesures de réglementation finale concernant ce produit chimique	
1.5.1	<input type="checkbox"/> Est-ce la première notification de mesure de réglementation finale concernant ce produit chimique?
1.5.2	<input type="checkbox"/> S'agit-il de la modification d'une notification de mesure de réglementation finale concernant ce produit chimique? Les sections modifiées sont: _____ <input type="checkbox"/> La présente notification remplace toutes les notifications précédentes de mesure de réglementation finale concernant ce produit chimique. Date de publication de la notification précédente: _____

RETOURNER CE FORMULAIRE DUMENT COMPLETE A:

Secrétariat provisoire de la Convention de Rotterdam
Service de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes, FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie

OU

Secrétariat provisoire de la Convention de Rotterdam
UNEP Chemicals

11-13, Chemin des Anémones
CH – 1219 Châtelaine, Genève, Suisse

Tel: (+39 06) 5705 3441

Tel: (+41 22) 917 8183

Fax: (+41 22) 797 3460

1.6 Informations sur la catégorie de danger du produit chimique lorsqu'il fait l'objet d'une classification	
Systèmes de classification internationaux	Classe de danger
Autres systèmes de classification	Classe de danger

1.7 Emploi ou emplois du produit chimique	
1.7.1	<input type="checkbox"/> Pesticide
	Description des emplois du produit chimique comme pesticide dans votre pays:
1.7.2	<input type="checkbox"/> Industriel
	Description des emplois du produit chimique comme pesticide dans votre pays:

1.8 Propriétés	
1.8.1	Description des propriétés physico-chimiques du produit

1.8.2	Description des propriétés toxicologiques du produit	
1.8.3	Description des propriétés écotoxicologiques du produit	

PARTIE II: MESURE DE REGLEMENTATION FINALE

2. MESURE DE REGLEMENTATION FINALE		
2.1	Le produit chimique est réglementé	<input type="checkbox"/> interdit OU <input type="checkbox"/> sévèrement
2.2 Renseignements sur la mesure de réglementation finale		
2.2.1	Résumé de la mesure de réglementation finale	
2.2.2	Références du document de réglementation	
2.2.3	Date de prise d'effet de la mesure de réglementation finale	

2.3	La mesure de réglementation finale a été prise après une évaluation des risques ou des dangers?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Dans l'affirmative donner des précisions sur cette évaluation	
	Référence de la documentation pertinente	

2.4	Raisons ayant motivé la mesure de réglementation finale	
2.4.1	Ces raisons sont-elles liées à la santé humaine?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Dans l'affirmative faire un résumé des risques et des dangers du produit chimique pour la santé des personnes, notamment celle des consommateurs et des travailleurs	
	Référence de la documentation pertinente	
	Effets attendus de la mesure de réglementation finale	

2.4.2	La raison de la réglementation finale est-elle liée à l' environnement?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Dans l'affirmative faire un résumé des risques et des dangers du produit chimique pour l'environnement	
	Référence de la documentation pertinente	
	Effets attendus de la mesure de réglementation finale	

2.5	Catégorie, ou catégories auxquelles s'appliquent la mesure de réglementation finale	
2.5.1	Catégorie, ou catégories auxquelles s'appliquent la mesure de réglementation finale	<input type="checkbox"/> Emploi industriel
	Emplois interdits par la mesure de réglementation finale	
	Emplois qui demeurent autorisés	

2.5.2	Catégorie, ou catégories auxquelles s'appliquent la mesure de réglementation finale	<input type="checkbox"/> Pesticide
	Formulation(s) et emplois interdits par la mesure de réglementation finale	
	Formulation(s) et emplois qui demeurent autorisés	

2.5.3 Estimation, lorsque possible, des quantités du produit chimique produites, importées, exportées et employées		
	Quantité annuelle (MT)	Année
Produites		
Importées		
Exportées		
Employées		

2.6 Dans la mesure du possible, indiquer l'intérêt de la mesure de réglementation finale pour d'autres Etats et régions	

2.7 Autres renseignements utiles, dont:	
2.7.1	Evaluation des impacts socio-économiques de la mesure de réglementation finale

2.7.2	Renseignements disponibles sur les solutions de remplacement et leurs risques
--------------	--

2.7.3	Autres renseignements utiles

PART III : AUTORITES GOUVERNEMENTALS

Ministère/Département ou Autorité ayant produit la mesure de réglementation finale/étant responsable de son application	
Institution	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
E-mail	
Autorité nationale désignée	
Institution	
Adresse	
Nom de la personne responsable	
Poste occupé par la personne responsable	
Téléphone	
Fax	
E-mail	

Date, signature de l'Autorité nationale désignée et sceau officiel: _____
